



Annexe :

***Coopération bilatérale malienne-
belge - Portefeuille Climat Sahel-
Volet Mali (2022-2026)***

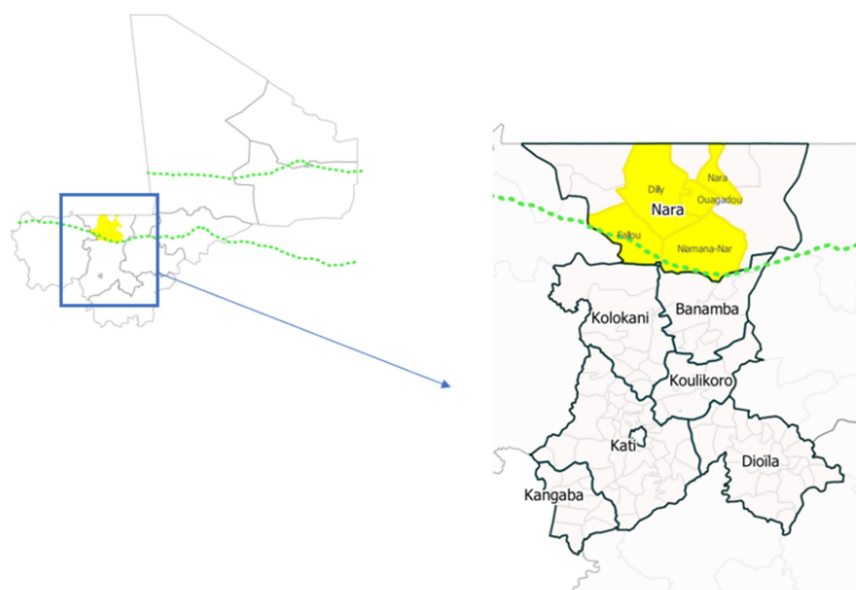
1 Composition du Portefeuille Climat Sahel - Volet Mali

Intervention	Période	Budget
Volet Mali - Intervention 4	2022- 2026	11.5 M €
Financement Gouvernement belge		11,5 M €

En millions euros	2022	2023	2024	2025	2026
Programmation budgétaire indicative	1.458.760	3.225.500	2.894.650	2.451.850	1.469.240

Le Portefeuille Climat Sahel volet Mali fait partie du Portefeuille Thématique Climat Sahel qui est construit autour d'une **logique d'intervention partagée** par l'ensemble de ses volets. Le Portefeuille Thématique Climat Sahel sera déployé au Mali, Sénégal, Niger et Burkina Faso.

La zone d'intervention du projet est la région de Nara (nouvellement créée). La région de Nara est quasiment entièrement incluse dans les limites de la Grande muraille verte et présente une concentration de territoires qui sont les plus vulnérables et les plus impactés par la dégradation des terres et le changement climatique, selon l'analyse multi critères¹ qui a été réalisée sur l'ensemble des territoires de la région de Koulikoro².



Le volet Mali va travailler dans 5 communes situées au sud de la région de Nara : **Nara, Niamana, Falou, Dilly et Ouagadou**. Les investigations cartographiques montrent que la zone d'intervention représente environ 1,42 million d'hectares. Les communes sélectionnées correspondent également à l'espace économique partagé (EEP) de l'axe de la RN 4.

1 Les informations obtenues par analyse géographique multicritère (Etude SHER) ont été croisées avec les informations obtenues suite aux consultations menées au niveau local pour définir la zone d'intervention.

2 Où intervient le programme bilatéral CEDI (Programme de Croissance économique durable et Inclusive) La zone retenue correspond également à la zone ciblée par le programme PEPAK qui prévoit d'appuyer la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Nara.

2 Stratégie

2.1 Stratégie Régional

La région du Sahel est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et à la dégradation des terres. C'est une région où les questions de changement climatique, de dégradation des écosystèmes et de conflit sont étroitement interconnectées et se traduisent par des **impacts environnementaux majeurs** tels que la dégradation du couvert végétal et l'érosion des sols, la surexploitation des eaux de surfaces, l'épuisement des nappes d'eau souterraines, la perte de biodiversité, des **impacts économiques** tels que la réduction de la productivité et des revenus agricoles, la croissance de la pauvreté et des **impacts sociaux** sur la croissance des inégalités (dont les inégalités de genre), le déplacement des personnes, les conflits et l'insécurité.

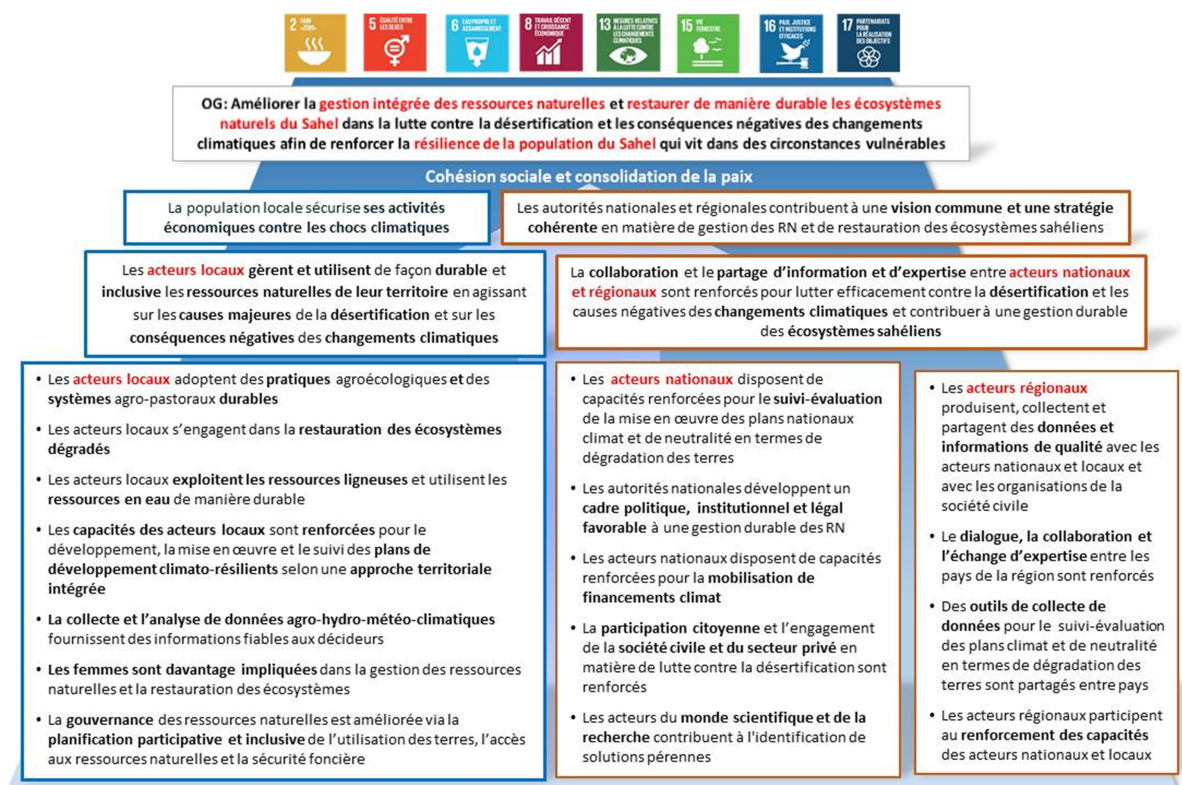
Une partie des défis à relever pour permettre de lutte contre la désertification et le changement climatique au Sahel sont également structurels : l'insuffisance de coordination et d'échange de l'information, le manque d'intégration intersectorielle des actions de lutte contre le changement climatique, la faiblesse des structures et des processus de mise en œuvre, la difficulté d'accéder à des financements climat et la faible gouvernance en matière d'aménagement du territoire et de foncier. De plus, le suivi et la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux tel que la CNCNUCC et CNULCD³, l'Initiative de la GMV⁴ et de lutte contre l'insécurité (G5 Sahel) représentent également un goulot d'étranglement majeur au niveau national car les normes de suivi et de vérification sont exigeantes pour des institutions gouvernementales parfois faibles en équipement et en personnel qualifié.

Afin de répondre aux défis et limiter ces impacts, des réponses appropriées et intégrées couvrant les aspects d'adaptation et d'atténuation mais aussi ceux de gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité au sens large doivent être apportées, tout en renforçant la résilience sociale, économique, sécuritaire et environnementale des populations. Cela implique d'agir sur un vaste éventail de domaines de changements, certains de nature technique comme les **pratiques agroécologiques**, la **gestion intégrée des ressources en eau** ou la **restauration des écosystèmes**, d'autres plus orientés sur des facteurs humains, comme par exemple l'implication des **communautés locales** (notamment les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés), la promotion d'une **gouvernance** inclusive des ressources naturelles et la dynamisation d'un **dialogue** entre différents niveaux et natures d'acteurs.

Afin d'« **améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer durablement les écosystèmes naturels du Sahel dans le cadre de la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et, ce faisant, renforcer la résilience des populations sahéniennes vulnérables** » **Objectif Général (OG)** de ce Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS), un exercice de théorie du changement a permis d'identifier deux **Objectifs Spécifiques (OS)**:

³ L'Accord de Paris sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

⁴ Mais aussi l'initiative Sustainability, Stability and Security (3S), l'initiative Sécheresse et le Défi de Bonn et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains et la Biodiversiteitsverdrag en Global Biodiversity Framework

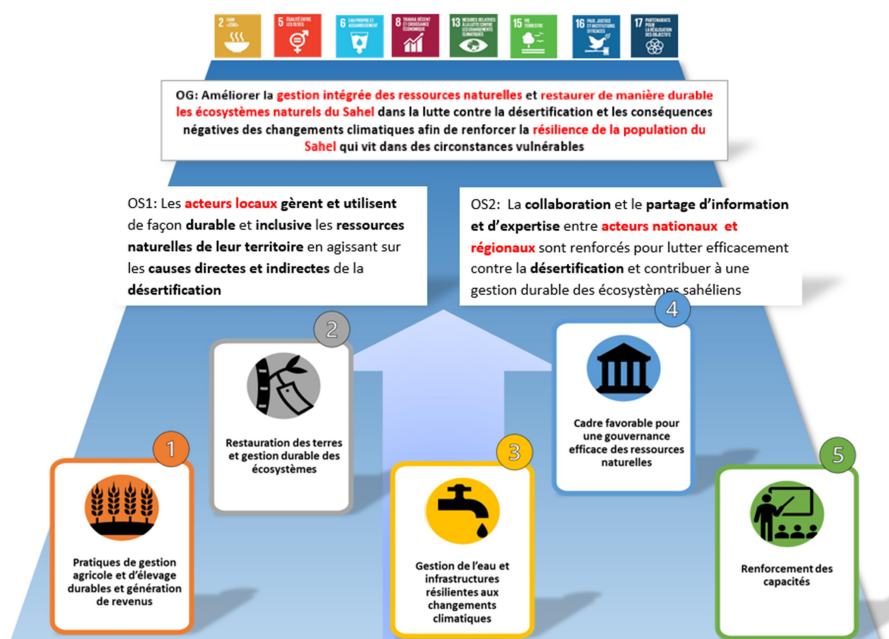


OS 1 : Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques

OS 2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la **désertification** et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Ces **OG** et **OS** du PTCS vont être mis en œuvre sur **quatre volets nationaux** (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) et sur un **volet régional**. Ce dernier est conçu comme un outil de facilitation visant des échanges d'information, d'expertise et de renforcement des compétences qui bénéficieront aux volets nationaux et potentiellement aux autres pays de la région. Les pays identifiés pour bénéficier d'une composante nationale du PTCS, à savoir le **Burkina-Faso**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**⁵, sont des pays partenaires de la coopération gouvernementale. La stratégie thématique vise l'ensemble des communautés des zones géographiques ciblées **avec un focus sur les communautés rurales, les personnes vulnérables, les opérateurs publics et privés pertinents et les autorités locales, nationales et régionales** en charge de la gestion des ressources naturelles. Des alliances stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pertinents seront développées pour contribuer à l'ancrage durable de ces actions.

⁵ La stratégie est potentiellement applicable à l'ensemble des pays d'intervention d'Enabel dans la région.



La stratégie prévoit de **contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte (GMV)**, l'initiative phare de l'Union Africaine pour lutter contre les effets du changement climatique et de la désertification en Afrique, en recherchant activement des **effets leviers avec d'autres partenaires** (team Europe notamment mais également d'autres comme le GCF). Le PTCS vise à soutenir les pays partenaires dans leur lutte contre le changement climatique en appuyant les plans de mise en œuvre des **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et vise également à aider les pays concernés à atteindre leurs objectifs de **neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**. Concomitamment, le PTCS ambitionne de contribuer à relever les **5 défis globaux** identifiés par Enabel : changement climatique & environnement, mobilité humaine, urbanisation, paix & sécurité et inégalités sociales & économiques.

La stratégie thématique est conçue autour d'**approches et principes stratégiques clés** qui constituent ses fondements. L'**approche régionale thématique** proposée est innovante et permet de combiner des actions concrètes avec des appuis institutionnels et/ou collaborations au niveau national et régional (déploiement des CDN et des systèmes de **suivi-évaluation** nationaux). En appuyant l'échange d'expérience et la **mise en réseau** des acteurs de la société civile et des institutions de recherche qui ont une portée nationale et régionale au niveau technique et de plaidoyer, le PTCS renforce le **croisement et la diffusion des connaissances** et la **capitalisation** et contribue à la réalisation des ambitions des volets nationaux. L'**approche territoriale intégrée** est également au cœur du portefeuille thématique afin de répondre à des **problématiques interconnectées** et interdépendantes sur un territoire donné en incluant l'ensemble des acteurs concernés. Elle propose enfin que la mise en œuvre du PTCS s'articule autour de principes stratégiques forts tels que l'approche basée sur les droits humains, l'**égalité des genres**, le respect des principes du **travail décent**, le **nexus climat-sécurité** qui demandera une flexibilité et une adaptabilité maximale vu le contexte de fragilité aigüe, tout en mettant en avant les atouts de la Belgique (**Team Belgium**).

2.2 Volet Mali

2.2.1 Contexte

Avec 1,24 millions de km², le Mali est un vaste pays enclavé avec **deux tiers des terres classées désertiques ou semi-désertiques** réparti sur 4 zones agro-climatiques dont la zone saharienne où se trouve la zone d'intervention du projet. Le pays compte 21 millions d'habitants avec 90% vivant sur 30% du territoire⁶ et 80% de la population, dont une grande proportion de femmes, exercent essentiellement **des activités agro-sylvo-pastorales**.

L'élevage est l'activité économique la plus importante après l'agriculture. Avec un cheptel estimé à 15 millions de bovins, 32 millions d'ovins et caprins, le besoin fourrager est important et peut dépasser la capacité des zones écologiques, ce surpâturage provoquant une diminution des couvertures végétales naturelles et favorisant l'érosion et la dégradation des sols. La dégradation des ressources végétales est également fortement amplifiée par les feux de brousse avec une superficie brûlée annuelle de l'ordre de 7,4% du territoire national⁷. On estime que 90% de la population malienne utilise la biomasse pour l'énergie domestique.

Les terres rurales sont estimées à 46,6 millions d'ha dont 12,2 millions de terres agricoles, 30 millions de pâturage, 3,3 millions de réserves de faune et 1,1 million de réserves forestières. Le pays est arrosé par deux grands fleuves, le Niger et le Sénégal, qui, avec leurs affluents inondent de vastes superficies dont plus de 2,2 millions d'ha aménageables et irrigables.

Le contexte régional - Nara⁸

Les communes ciblées par l'intervention sont les communes rurales de **Nara, Falou, Niamana, Ouagadou et Dilly** représentées par leurs chefs-lieux et leurs villages. Elles sont situées sur le parcours de la Grande Muraille Verte et sont constituées de terres arides et semi arides affectées par la désertification.

La zone d'intervention est un territoire typiquement sahélien avec une saison des pluies d'environ 4 mois (de juillet à septembre) et la précipitation moyenne est de 450 mm par an. Les effets observables des changements climatiques sont (i) l'irrégularité de la pluviométrie dans le temps (raccourcissement de la durée, démarrage tardif et arrêt précoce) et dans l'espace (poches de sécheresse) et (ii) la violence des pluies favorisant l'érosion et altérant l'infiltration. La saison sèche est caractérisée par l'harmattan qui participe grandement à **l'érosion éolienne** de la région.

Les écosystèmes de cette zone sont marqués par la présence des activités humaines sur plusieurs fronts : **l'agriculture, l'élevage sédentaire et transhumant, l'exploitation forestière et la cueillette⁹**. Le **potentiel fourrager** peut s'avérer **élevé¹⁰** selon les zones. Le relief est presque uniformément plat, caractérisé par des dunes et un couvert végétal allant de la savane arborée dense à la savane herbacée claire.

6 Concentration au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du district de Bamako

7 5,73 millions sur l'ensemble du territoire national en 2016 dont 30% sur la région de Koulikoro. A lui-seul, le seul cercle de Nara a enregistré 558,769 hectares brûlés, soit 18,6 % du territoire de la région. Source : 3^{ème} communication nationale du Mali à la CCNUCC, AEDD 2017.

8 Source des informations du contexte de Nara : Elaboration de plans communautaires ou intercommunautaires pour l'utilisation des ressources naturelles des communes du cercle de Nara, 2017 PGRNCC World Bank AEDD

9 La pisciculture communautaire se développe progressivement avec plus de 70 mares répertoriées

10 Les essences fréquentes sont : *Combretum gasalense* (Tiagara), *acacia sp* (Zadiè), le *commiphora africana* (barkanté), *Gueirra senegalensis* (N'goundiè) ; *Sclerocarya birrea* (N'gounan), *Ziziphys mauritiana* (N'Tomonon), *Balanites aegyptiaca* (Zèguènè), *Carapa procera* (Kobi), *Anogeisus leiocarpus* (N'Galama), *Acacia albida* (Balanzan) etc.

La **dégradation des sols et des paysages** provient des longues sécheresses, de l'exploitation agricole extensive et itinérante, de la coupe abusive du bois et des feux de brousse incontrôlés. Ces différents facteurs épuisent fortement les ressources naturelles et contribuent à la disparition de certaines espèces herbacées, des graminées et à la diminution : du pâturage, des surfaces agricoles exploitables, des zones à couvert forestier et des zones humides (mares et bas-fonds).

L'économie, qui repose pour une large part sur l'exploitation des ressources naturelles, est fragilisée par une **baisse progressive des productions agro-pastorales et halieutiques** due à la dégradation avancée des sols accentuée par les effets néfastes des changements climatiques. Cette fragilité est renforcée par le manque d'infrastructures socio-économiques de base, l'enclavement des localités et la faible mobilisation des ressources financières pour l'investissement pour les services agro-pastoraux. La sécurité alimentaire des communautés est fragile et ces dernières risquent de glisser dans une **pauvreté endémique**. Cette situation augmente les risques de conflits entre divers usagers du fait du rétrécissement des espaces productifs et de la surexploitation des espaces naturels et l'exode des populations.

Le **problème foncier** est un **problème récurrent** qui prend des dimensions importantes en milieu rural. La terre est un enjeu de premier rang dans la restauration des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. La marginalisation de certaines catégories sociales (les femmes, les jeunes, les jeunes ménages, les personnes déplacées internes et les sans terres) pour l'accès à la terre, la contestation des droits de prééminence de certains groupes, les problèmes liés aux découpages administratifs constituent des **sources de conflits toujours latents**¹¹.

Plans et orientations stratégiques nationales

L'intervention du portefeuille thématique Climat Sahel au Mali contribue aux politiques, stratégies et plans nationaux qui vise la lutte contre les changements climatiques, la dégradation des terres et la sécurisation foncière.

Les principales orientations sectorielles de la **Politique Nationale sur les Changements Climatiques** (PNCC, 2011) pour le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) en lien avec le PTCS-Mali sont : (i) La mise en œuvre de la loi d'orientation agricole ; (ii) Le développement d'une agriculture durable et diversifiée et la promotion de la gestion durable des terres (GDT) et (iii) La sensibilisation et la formation des paysans à l'utilisation des informations et conseils agro-météorologiques.

La nouvelle **Contribution Déterminée Nationale** (CDN) met l'accent sur des programmes de foresterie, **d'agriculture intelligente** et d'énergie renouvelable. Le développement de la **recherche sur l'adaptation aux CC** est également un axe important de la CDN. La CDN s'appuie sur la **mobilisation** des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience.

Les textes législatifs et réglementaires¹² chargent les **collectivités territoriales** de la planification de développement du territoire en actions concrètes, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC). Les activités des CT

11 La mobilisation de la société civile (Convergence malienne contre les accaparements de terres (CMAT)) a abouti à une révision de la loi foncière Agricole en 2017.

12 Loi portant sur la libre administration des Collectivités territoriales et celle portant code des Collectivités Territoriales (CT), le code domanial et foncier

s'appuient également sur : les espaces économiques partagés (EEP)¹³ et les schémas régionaux d'aménagement du territoire des régions.

La **Politique foncière agricole**¹⁴ est bâtie sur le principe de **l'égalité juridique des citoyens** et de la **responsabilité de l'Etat dans la garantie de la propriété et de la sécurisation foncière pour tous**.

La révision de la Politique Foncière Agricole a mis l'accent (entre autres choses) sur **le respect de valeurs et des us et coutumes** et la **responsabilisation** des différents acteurs aux différents niveaux de pouvoir. L'un des nouveaux acteurs de la révision de 2017 sont les **Commissions Foncières Villageoises (COFOVs)** qui assurent la gestion foncière et des ressources naturelles, initient l'enregistrement des terres agricoles et résolvent les disputes foncières. **La Charte Pastorale** permet un accès libre aux ressources pour l'alimentation des animaux (pâturages herbacés et aériens)¹⁵ sous réserve du respect des règles de la législation relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et du déplacement des animaux sur les pistes pastorales¹⁶.

La **Politique Nationale de l'Eau** (PNE) et son programme national de gestion intégrée des ressources en Eau (PNGIRE) contribue à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en proposant des principes tels que : équité, subsidiarité, utilisation pérenne des ressources en eau, protection des usagers et de la nature, préleveur-payeur/pollueur-payeur. A travers, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (**PAGIRE**) de 2008, des **comités locaux de l'eau (CLE)** ont commencé à être mis en place et permettent la gestion des ressources en eau par bassins versants.

Au Mali, 3 indicateurs (couvert végétal, productivité des terres et stock de carbone organique du sol) ont été utilisés pour évaluer les tendances de la dégradation des terres et pour définir la situation de référence dans le cadre du programme de **la Neutralité en matière de Dégradation des Terres** (NDT).

Le **Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres** (CSI-GDT/2010) propose différentes stratégies pour la restauration des terres dégradées dont l'amplification des bonnes pratiques de GDT : aménagements antiérosifs, agroforesterie et régénération naturelle assistée, réduction des intrants, fertilisation des sols et la sensibilisation.

13 EEP couvert par le PTCS-Mali : Espace Pastoral Mourdiah Didiéni

14 Ordonnance n°00-027/P-RM du 22/03/2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12/02/2002, révisée en 2017

15 Ne donne lieu à la perception d'aucune taxe ou redevance

16 Gérés par les collectivités territoriales avec le concours des organisations de pasteurs et en concertation avec tous les acteurs concernés

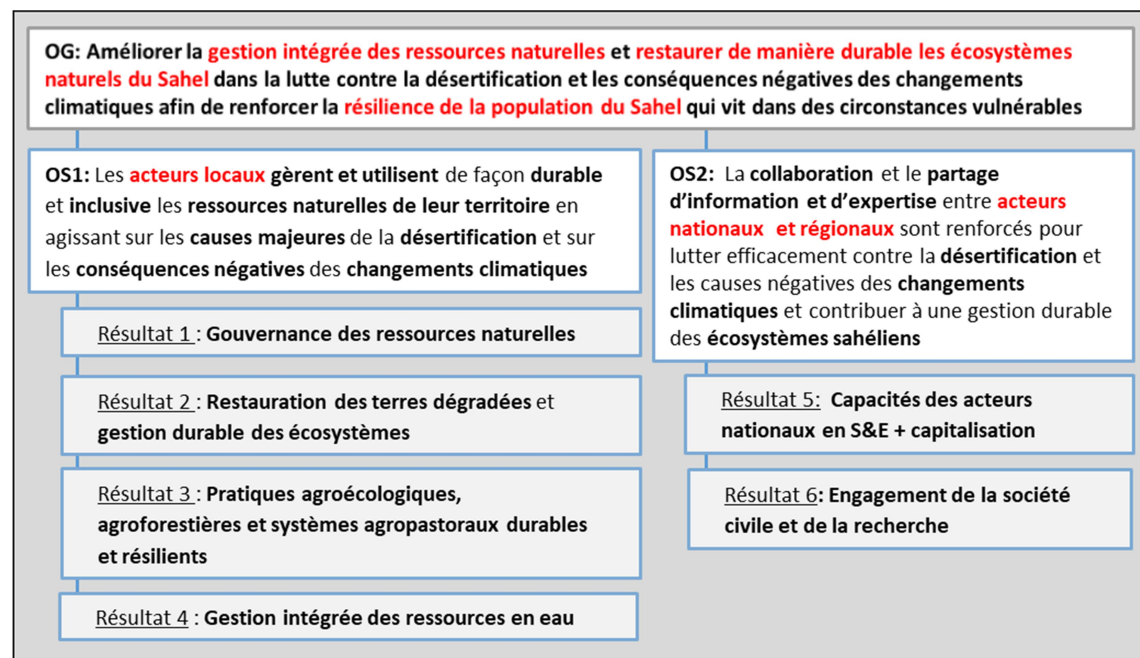
2.2.2 Logique d'intervention

La logique d'intervention se construit sur le contexte géographique et politique décrit ci-dessus et s'articule autour d'une série de principes.

Quatre principes ont été retenus pour développer la logique d'intervention :

- La **mobilisation sociale** des communautés villageoises autour des droits et obligations relatifs à la Loi Foncière Agricole de 2017 ;
- La mise en place **d'espaces de dialogue** et de compréhension mutuelle sur le cadre légal foncier et de gestion des RN entre les communautés villageoises et les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat ;
- Le renforcement des **connaissances des écosystèmes** (humains, naturels et productifs) et des risques face aux changements climatiques comme une base d'outil d'aide à la décision et ;
- Le renforcement de la **résilience des communautés et des écosystèmes**.

Sur cette base, les objectifs (fixés par la stratégie) et résultats (du volet Mali) se déclinent comme suit :



3 Cadre de résultats

3.1 Les objectifs d'impact

OG : Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables		
Objectifs	Cible ODD	Indicateurs
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire – désagrégée par pays.
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (ha) – désagrégée par pays.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Nombre net d'emplois décents supplémentaires créés – désagrégé par pays.
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).

3.2 Indicateurs d'outcome - Volet Mali

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la sécurisation foncière, la responsabilisation des communautés et des collectivités au travers de la création des COFOVs		
ODD5 – Indic. 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 : Proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Nombre de conventions de gestion foncière validée en assemblée villageoise	N/A	60
Taux de représentation des femmes dans les instances de décision liées aux assemblées générales (et pourcentage de vote féminin)	N/A	30% (75%)
Nombre de réunions de la plateforme multi-acteurs et des CLOCSAD/CCOCSAD/CROCSAD	N/A	15 et perception positive
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	Diminution de 20 %
R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et la gestion durable des écosystèmes		
Nombre de réalisations d'infrastructures rurales en maîtrise en CES/DRS	N/A	40
Taux d'accès des femmes aux terres récupérées (50% des terres récupérées)	N/A	50 %
R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques, agroforestières et des systèmes agropastoraux durables et résilients au changement climatique		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 : Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)	N/A	50%
Nombre d'AGRs de production agro-sylvo pastorales et halieutiques et sociale (30 % pour les femmes)	N/A	65
Superficie (ha) de terres agricoles bénéficiant de pratiques culturales améliorées (ha)	N/A	2.500
% d'adoption de technologies résilientes et d'agroécologie dans les AGRs	N/A	60%
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des revenus, amélioration des conditions de travail, amélioration de la résilience au CC etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
Indicateurs transversaux R1, R2 et R3		
R1, R2 et R3 - Nombre de personnes formées	N/A	1200
R1, R2 et R3 - Pourcentage de participation féminine aux formations	N/A	50% en moyenne
R1, R2 et R3 - Mesure de la qualité des formations (modèle Donald Kirkpatrick ¹⁷)	N/A	Niveau 3
R2 et R3 - Nombre de bénéficiaires potentiels des infrastructures rurales	N/A	80.000
R4 - Les acteurs locaux mettent en place des mesures d'accompagnement et de conservation des eaux de surface et souterraines sur base des principes de gestion intégrée des ressources en eau		
Fonctionnalité du/des CLEs créés	N/A	Perception positive
Qualité du modèle hydro géomorphologique et des données relevées sur les quantités d'eau souterraine et de surface	N/A	Perception positive

¹⁷<https://www.fnaseph.org/evaluation-formation-modele-kirkpatrick/>

Durée de la campagne de relevés des ressources en eau (année)	N/A	4
Taux d'accès des communes aux données digitales relatives à l'eau et à l'environnement	N/A	75 %
R5 - Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées en matière de suivi-évaluation et capitalisation sur les questions de changement climatique et de lutte contre la désertification notamment pour les NDT et CDN		
Amélioration de la collecte des indicateurs (CDN et NDT) dans les bases de données nationales	N/A	Perception positive
Nombre de réunions et documents au niveau de la sous-région où sont présentés des éléments de capitalisation du PTCS-Mali	N/A	15
R6 - L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et des changements climatiques est renforcé		
Nombre d'organisation de la société civile (appuyée par le projet) active sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification	N/A	4
Nombre de partenariat établi entre la société civile et les acteurs de la recherche	N/A	2

4 Risques principaux et mesures de mitigation

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
Risques de développement					
Le portage technique, administratif et/ou politique insuffisant et/ou l'absence d'adhésion effective des parties prenantes et des décideurs a pour impact d'affecter l'appropriation et la durabilité des résultats de développement.	BKF MLI NER SEN	3 3 2 2	3 3 2 3	9 9 4 6	- Mise en place d'une approche communautaire et de dispositifs de dialogue (planification annuelle, les Comités d'Orientation Stratégiques, rencontres annuelles, communication continue) permettant l'implication des partenaires, y compris politiques, aux différentes phases de l'exécution, de préférence en s'alignant sur les mécanismes institutionnels déjà actifs (tels que les plateformes nationale et régionales de gestion des terres, décentralisation et PDESC). - Communication / Sensibilisation intensives auprès des parties prenantes et communautés locales sur les enjeux et effets des actions - Implication des services techniques.
Les conditions de pérennisation des actions de restauration des terres, des actions de gestion des ressources naturelles et des infrastructures (adéquation aux besoins, capacité d'entretien, implication des collectivités, autorisations administratives...) ne sont pas remplies, ce qui impacte négativement la durabilité des actions et des investissements réalisés	BKF MLI SEN NER	2 2 2 2	4 3 3 3	8 6 6 6	- Mise en œuvre d'activités d'ingénierie sociale en complément de la réalisation des investissements. - Mise en place de mécanismes de gestion post-intervention des investissements - Planification locale sur base d'une approche territoriale intégrée
Les conditions sécuritaires et la limitation de mouvement désorganisent les modalités habituelles de transhumance et	BKF MLI NER	2 2 2	3 3 3	6 6 6	- Mise en œuvre basée sur l'approche communautaire et le dialogue continu entre les communautés d'usage des ressources. - Appuyer la signature de conventions locales de gestion

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
entraînent un surpâturage sur le territoire et une dégradation des écosystèmes avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre et les résultats de développement.					de ressources naturelles (dont les périmètres pastoraux et les couloirs de transhumance basé) sur un accès contrôlé (plutôt que public) aux ressources.
Risques opérationnels					
Les communes cibles et les agents n'adhèrent pas aux changements proposés avec comme conséquence un retard sur la mise en œuvre.	BKF	2	3	6	- Renforcement de structures communautaires à l'échelle communale telles que commissions (de conciliation) foncières villageoises, comités locaux de l'eau, associations locales, etc. - Renforcement de capacité des prestataires de service actifs à l'échelle communale - Collaboration avec les services techniques installés au niveau local - Organisation d'atelier de formation et des instances de dialogue. - Approche de mise en œuvre orientée vers la demande : Mise en place de dispositifs de concertation adéquats pour assurer une réponse appropriée aux préoccupations et attentes des parties prenantes. - Parties prenantes de la mise en œuvre de ces activités, les structures ciblées sont consultées, impliquées dans la co-construction des activités de renforcement et dans leur évaluation et sensibilisées aux enjeux liés à la stabilité des agents participant aux formations.
	MLI	3	3	9	
	SEN	3	3	9	
	NER	2	3	6	
Les études et analyses préalables et nécessaires ralentissent l'exécution.	BKF	1	2	2	- Phasage des investissements sur les deux 1ères années : des investissements pré-identifiés pourront être commencés dès la 1ère année. - Capitaliser sur les études déjà menées par les autres projets Enabel et les autres partenaires, synergies.
	MLI	1	2	2	
	SEN	1	2	2	
	NER	1	2	2	
Les marchés publics nécessaires sont infructueux ou comportent des défauts d'exécution majeurs, pouvant retarder l'exécution et impacter négativement l'atteinte des résultats.	BKF	2	4	8	- Analyse approfondie des partenaires au préalable pour déterminer les compétences « in house ». - Facilitation des partenariats pour un apprentissage peer-to-peer et le renforcement des capacités (e.g. à travers des appuis perlés. - Intégrer dans les critères de sélection des CSC des critères de capacités financières, logistiques et humaines des soumissionnaires et procéder à une vérification in situ. - Rendre obligatoire la visite des sites de construction par les entreprises avant dépôt de leur offre (vérification in situ). - Implication des services techniques, des communes et des bénéficiaires dans la planification, la mise en œuvre (notamment via une approche HIMO) et réception des travaux réalisés.
	MLI	2	3	6	
	NER	1	2	2	
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la région d'intervention limite la capacité des équipes opérationnelles à intervenir sur le terrain avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	BKF	2	4	8	- Choix de communes d'intervention en zone restant accessible en tenant compte des conditions de sécurité. - Suivi régulier de la situation sécuritaire via un réseau d'information. - Dispositif interne (coordinateur sécurité - Comité de sécurité régional Enabel Sahel).
	MLI	3	3	9	
	NER	3	3	9	

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
					• Travail de proximité avec les communautés locales. • Renforcement de la cohésion sociale (actions relatives au foncier, au dialogue entre acteurs locaux, etc.). • Forte implication des d'acteurs communautaires et locaux. • Gestion de l'intervention partiellement à distance en renforçant les relations de partenariat avec les organisations de la société civile et les institutions locales.
Les thèmes abordés (tels que la sécurisation foncière des terroirs ruraux) font l'objet d'une récupération politique par les partis politiques, les institutions publiques, la société civile, ... avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	MLI	2	3	6	• Mise en œuvre basée exclusivement sur l'application des lois et règlements en vigueur. • Renforcement des connaissances des parties prenantes sur le cadre légale et réglementaire applicable. • Mise en place de différents niveaux d'instances de dialogue et de coordination en particulier la plateforme multi sectorielle, les CLOCSAD et les CCOCSAD.
Conflits fonciers entre utilisateurs des ressources partagées (eau, pâturage) et des zones riveraines impactant la durabilité des interventions.	MLI NER BKF	2 2 2	3 3 3	6 6 6	• Identification des zones à restaurer et points d'eau en concertation avec les autorités locales et en conformité avec les plans de développement locaux. • Ententes foncières à conclure au préalable de la réalisation de tout investissement et approuvées par les autorités locales au sein des commissions foncières pour sécuriser l'accès et garantir l'exploitation des terres à long terme.
L'entretien des investissements n'est pas réalisé, impactant la durabilité des interventions	NER	2	2	4	• Appui à la mise en place de mécanismes de gestion et accompagnement via des comités de gestion impliquant toutes les parties et cas échéant le secteur privé.

5 Modalités

5.1 Outils de mise en œuvre

Le Portefeuille Climat Sahel volet Mali fait l'objet d'une Convention Spécifique entre le Royaume de Belgique et la République du Mali établie dans le cadre plus général de la Convention Générale de coopération au développement entre les deux pays. Par une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du portefeuille.

L'exécution de l'intervention se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique de la société civile et du secteur privé.

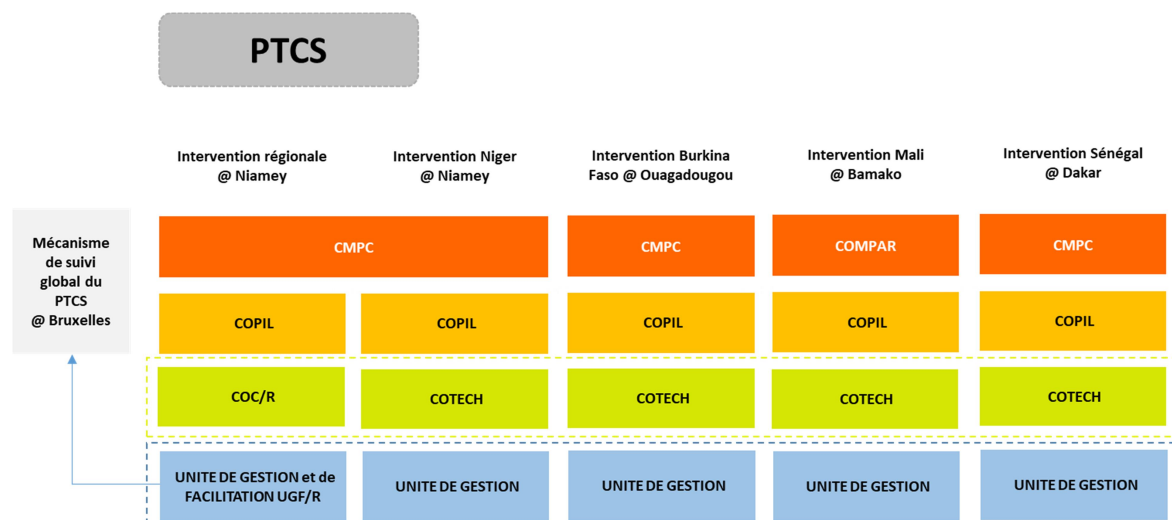
En plus de la **mise en œuvre directe** par son équipe d'intervention et l'apport en expertise sous différentes formes, Enabel, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- peut sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des **marchés publics** ;
- peut recourir à l'octroi de **subsides** pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- peut recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
 - des **accords de coopération** avec d'entités publiques de droit public belge ou européen pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
 - des **conventions de coopération** avec des organismes onusiens pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

5.2 Gouvernance de l'intervention

5.2.1 Niveau du Portefeuille Régional

Tenant compte des contextes multi-pays et multi-acteurs, du ciblage géographique et de l'ancrage des interventions, un **dispositif de gouvernance** équilibré sera mis en place au niveau du PTCS et des volets qui le composent. Il vise un pilotage, un suivi et une exécution efficaces des interventions et une gestion adéquate des relations partenariales établies aux niveaux national et régional.



Pour chacun des volets pays, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique de l'intervention, un comité technique (**CoTech**) qui se chargera du pilotage opérationnel

en lien avec l'UG et une Unité de Gestion (**UG**) qui assurera la mise en œuvre quotidienne des opérations. Le suivi politique de chaque intervention 'pays' du PTCS sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation **CMPC**¹⁸.

Pour le volet régional, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique, un Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (**CoC/R**) qui se chargera du pilotage opérationnel en lien avec l'Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (**UGF/R**) qui s'occupera elle de la gestion quotidienne des opérations régionales. Les opérations du volet régional seront gérées à partir de Niamey. Le suivi politique du volet régional et de l'intervention Niger sera assuré par le même **CMPC**.

- Le **Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (COC/R)**¹⁹ rassemble autour d'Enabel, les principaux acteurs techniques nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre des volets du PTCS. Il s'agit en fait de l'équivalent d'un comité technique, mais porté à l'échelle régionale.

Son rôle consiste à :

- veiller à la cohérence globale des orientations et des décisions prises dans les volets individuels ;
- stimuler l'harmonisation des approches et des outils d'intervention ;
- stimuler des synergies et des complémentarités entre comités techniques nationaux, acteurs et entre interventions ;
- servir d'espace d'échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés ;
- stimuler des initiatives de capitalisation, de recherche-action et de gestion des connaissances.

La composition et les modalités pratiques de fonctionnement du COC/R seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première séance du comité.

- L'**Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (UGF/R)** du PTCS sera installée à Niamey²⁰. Elle se chargera de :
 - l'organisation de la communication interne et externe ;
 - la consolidation du monitoring interne et du rapportage ;
 - l'organisation des partages d'expériences et de la documentation spécialisée ;
 - l'organisation des missions, ateliers et événements (niveau portefeuille) ;
 - l'organisation de la mobilisation des expertises et d'autres ressources mutualisées ;
 - la facilitation des revues externes, des backstoppings et des audits ;
 - l'organisation et le secrétariat des réunions du COC.

L'UGF/R est composée d'un Intervention Manager, de deux experts thématiques, d'un chargé(e) MEL et d'une petite équipe de support administratif, financier et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille Enabel/Niger et des projets pour tiers).

¹⁸ Ou par le Comité de Partenaires (ComPar) dans des pays où il n'y a pas encore de nouveau portefeuille bilatéral en cours (cf. CdG1)

¹⁹ Tel que décrit dans les sections par volet, les parties prenantes des interventions du PTCS prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement.

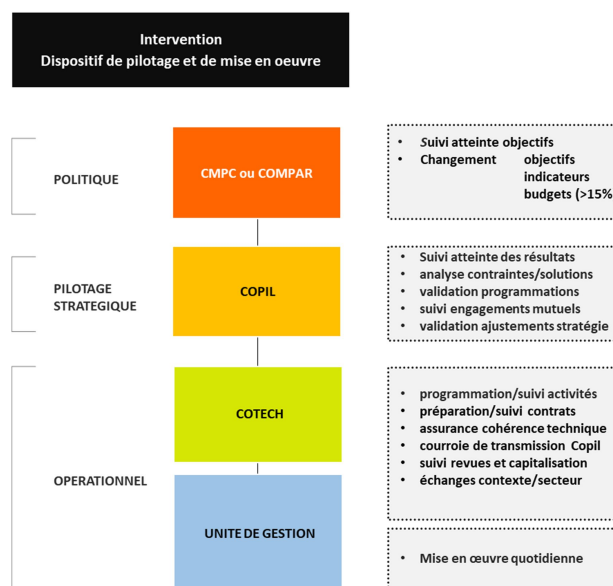
²⁰ Un repositionnement du volet régional dans un autre pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire au Niger est possible

Afin d'assurer au mieux l'organisation et le suivi des opérations du PTCS prenant en compte le **contexte d'insécurité** dans la sous-région, des dispositions et mesures opérationnelles adaptées seront prises.

5.2.2 Niveau Volet Mali

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficace de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage politique du PTCS-Mali est assuré par le **Comité de Partenaires**²¹ (ComPar) mis en place au Mali.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale (aussi relative aux autres interventions de la coopération belge au Mali) et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)^{22 23}

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique.

Outre Enabel, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et le Gouverneur de Nara (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet PTCS-Mali. Sa composition²⁴ est la suivante :

- Le Gouverneur de Nara Président, Président ;
- Le Représentant-résident d'Enabel, Co-président ;
- L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, Co-président ;
- Un Représentant du ministère de l'économie et des Finances (MEF) ;
- Un Représentant du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ;
- Un représentant du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine ;
- Un Représentant du ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille ;

²¹ Mis en place dans le cadre du pilotage politique du portefeuille de coopération bilatérale entre la Belgique et le Mali

²² Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants.

²³ Le CMPC se réunit au Mali au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Mali). Un représentant d'Enabel est membre du comité. Sa composition complète est convenue entre les deux parties.

²⁴ Conformément à la Convention Spécifique

- Un représentant de l'AEDD (Agence de l'Environnement et du Développement Durable) ;
- Un représentant de la DNPIA (Direction Nationale des Productions et Industries Animales au Ministère de l'Elevage et de la Pêche) ;
- Un représentant de la DNH (Direction Nationale de l'Hydraulique) ;
- Le Président du Conseil Régional de Nara ou son Représentant ;
- Un représentant de la Société civile ;
- Un représentant de la Société du secteur privé.

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité²⁵.

Au besoin, un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place pour renforcer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du PTCS-Mali. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur. La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement du CoTech²⁶ seront décrites dans un ROI, à valider par le CoPil de l'intervention.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Mali. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Mali). La composition complète de l'UG est spécifiée dans le chapitre Personnel (3.4.6). Un aperçu schématique des organes de pilotage du volet Mali est repris sous le schéma 4.

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Mali prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Mali et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement²⁷ (la Belgique et Enabel coordonnent le groupe de dialogue avec le gouvernement de l'état sur l'eau et l'assainissement, en particulier le plaidoyer pour la gestion intégrée GIRE et aussi pour la prise en compte du sous-secteur de l'eau dans la contribution déterminée nationale CDN Mali ; le PTCS-Mali participera aux CROCSAD (Comité régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement), CLOCSAD (Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) et CCOCSAD (Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) organisés dans la région de Nara.

²⁵ Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

²⁶ Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel se chargera du secrétariat des réunions.

²⁷ La Belgique durant la période 2017-2019 sur financement SPF a appuyé le groupe CMDT dans le renforcement des capacités des techniciens et directeurs des unités de transformation du coton et des vulgarisateurs sur le terrain, ce qui a contribué à la formulation d'un programme d'investissement climat spécifique à cette compagnie malienne de développement des textiles, cela dans le cadre du plan d'investissement du 'partenariat international pour la contribution déterminée' (NDPC) dont la Belgique est membre.

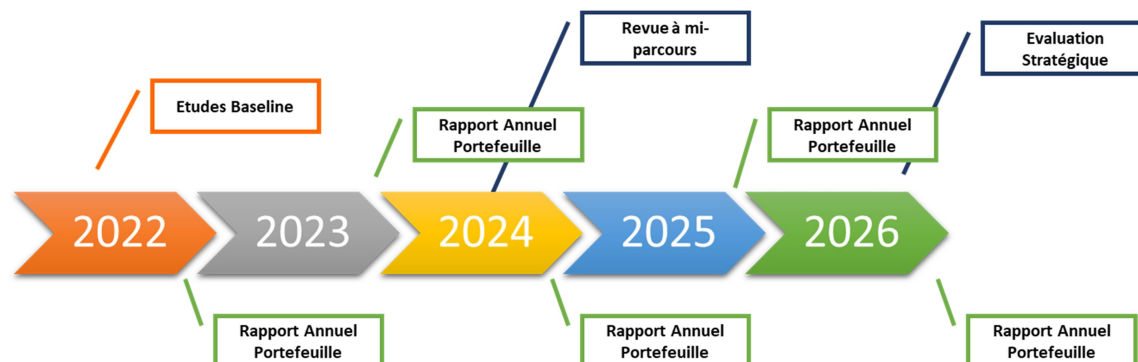
5.3 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Cette importance se traduit dans ce portefeuille par un ensemble intégré d'instruments et d'approches, visant à générer des informations pertinentes et fiables.

Ces instruments et approches permettront aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement (1) en prenant des décisions basées sur des données factuelles, (2) en améliorant en continu les stratégies et activités mises en œuvre, (3) en étant redevable envers les parties prenantes concernées et (4) en assurant un suivi de la performance de développement. Par ailleurs, ils prennent en compte les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le budget tel que prévu dans ce portefeuille est ajusté afin de permettre la bonne application de ces instruments et approches.

Au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont **l'évaluation stratégique menée en fin d'exécution**, les **rapports annuels du portefeuille** ainsi que la **revue à mi-parcours**.



Au niveau des interventions, les instruments prévus sont constitués d'une part du suivi continu de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités portant sur la gestion et le partage des connaissances. Ces dernières comprennent une réflexion systématique basée sur la recherche-action, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques ou encore la capitalisation d'expériences. Ces exercices sont appuyés par un pool d'experts internes à Enabel.

Enfin, l'ensemble des volets constituant ce portefeuille feront l'objet d'au moins deux **audits financiers et systèmes**, en fonction des l'avancement des activités et des risques détectés lors de la mise en œuvre du portefeuille.

Etant donné la nature régionale du portefeuille, les mécanismes mentionnés ci-dessus se déclineront au niveau des interventions "nationales" d'une part et s'appliqueront au volet régional d'autre part.

5.4 Modification de l'intervention

- Le suivi stratégique des objectifs de l'intervention sera assuré par le Comité de Partenaires selon les dispositions prévues dans la Convention Spécifique.
- Les modifications de l'intervention ayant un impact sur les dispositions de la Convention Spécifique doivent être concertées au préalable entre les Parties et seront confirmées par un échange de lettres.